

Délibération n°9/2023
Syndicat Mixte « Lozère Numérique »

Le 06/11//2023 à 14h00 s'est tenu, dans les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique régulièrement convoqué par lettre du 26/10/2023

Membres en exercice : 152 représentants soit 378 voix

Participant(e)s à la réunion : 24 représentants soit 224 voix

Absent(e)s : 128 représentants soit 154 voix

Pouvoirs : 10 pouvoirs soit 15 voix

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

14 NOV. 2023

BUREAU DU COURRIER

Membres présents :

1. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
2. Monsieur Gérald MENRAS représentant titulaire de la commune de Bourg sur Colagne,
3. Monsieur Bertrand FABRE représentant titulaire de la commune de Chateauneuf de Randon,
4. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du Tarn Causses,
5. Monsieur Pierre-Emile SYLVAIN représentant titulaire de la commune de Grandrieu,
6. Monsieur Alain RAYNALDY représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
7. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne,
8. Monsieur Gilbert GIRMA représentant titulaire de la commune de Marvejols,
9. Monsieur Jean Marie BOISSET représentant suppléant de la commune Mont Lozère et Goulet,
10. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
11. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
12. Monsieur Joël BRUNET représentant suppléant de la commune de Rimeize,
13. Monsieur Désiré ROPPERS représentant titulaire de la commune de Saint Bauzile,
14. Monsieur André FERRIER représentant titulaire de la commune de Saint-Étienne du Valdonnez,
15. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
16. Madame Laetitia FARGES représentante titulaire de la commune de Saint Pierre le Vieux,
17. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Héléne,
18. Madame Séverine CORNUT représentante titulaire de la commune de Serverette,
19. Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes,
20. Monsieur Pierre Emmanuel DAUTRY représentant suppléant de la commune de Ventalon en Cévennes,
21. Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
22. Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,
23. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
24. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Henri MUNIER représentant titulaire de la commune du Malzieu-Ville ayant donné pouvoir à Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu.
2. Monsieur François ROUVEYROL représentant titulaire de la commune de Barre des Cévennes ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
3. Monsieur Jean-Paul ITIER représentant titulaire de la commune de Saint Léger de Peyre ayant donné pouvoir à Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
4. Monsieur Julian SUAU représentant titulaire de la commune de Auroux ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
5. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles ayant donné pouvoir à Monsieur Alain RAYNALDY représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
6. Monsieur Philippe MARTIN représentant titulaire de la commune de Balsièges ayant donné pouvoir à Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
7. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
8. Monsieur Christophe GACHE représentant titulaire de la commune de Saint Chély d'Apcher ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
9. Monsieur Noël LAFOURCADE représentant titulaire de la commune de Chanac ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
10. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

OBJET : Arrêt des amortissements des biens mis à disposition au délégataire Alliance THD

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Président indique au Comité Syndical que les écritures d'amortissements concernant les biens mis à disposition au délégataire Alliance THD par le Syndicat Mixte Lozère Numérique ont été effectuées à tort .

Il en est de même pour les subventions versées par le Syndicat Lozère Numérique au délégataire Alliance THD car conformément au contrat la propriété des biens relatifs au réseau FTTX construit par le délégataire Alliance THD ne sera effective qu'à la fin du contrat de délégation de service public soit le 01/01/2043.

Aussi afin de procéder à l'arrêt des amortissements et à la reprise de ces derniers il convient de passer un certain nombre d'opérations non-budgétaires et d'opérations budgétaires. Concernant ces dernières il conviendra d'adopter une décision modificative.

Pour que les services de la Direction Générale des Finances Publiques puissent effectuer les opérations non-budgétaires, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à signer les documents joints en annexe, concernant :

- Rectification sur compte de bilan – Subventions transférables au compte de résultat
- Rectification sur compte de bilan – Subventions d'équipement versées
- Mise à disposition de biens par le SM LOZÈRE NUMÉRIQUE à ALL THD

Après en avoir délibéré le Comité Syndical décide à l'unanimité, d'autoriser, le Président à signer les documents joints en annexe.

Le Président du Syndicat Mixte,
Robert AIGOIN

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA LOZÈRE
14 NOV. 2023
BUREAU DU COURRIER



SM LOZERE NUMERIQUE

Demande de réimputation comptable

Opérations d'ordre non-budgétaires de l'exercice 2023

Rectification sur compte de bilan – Subventions transférables au compte de résultat

Objet	Compte	N° inventaire	Débit	Crédit
Régularisation imputation erronée de subventions Subvention Etat et Région dans la cadre du déploiement de la fibre	1311		10 913 387,64 €	
	1321			10 913 387,64 €
Régularisation imputation erronée de subventions Subvention Etat et Région dans la cadre du déploiement de la fibre	1312		1 764 288,00 €	
	1322			1 764 288,00 €
Régularisation imputation erronée de subventions Subvention Etat et Région dans la cadre du déploiement de la fibre	1313		2 296 226,00 €	
	1323			2 296 226,00 €
Régularisation imputation erronée de subventions Subvention Etat et Région dans la cadre du déploiement de la fibre	13141		2 296 226,00 €	
	132141			2 296 226,00 €
Total			17 270 127,64 €	17 270 127,64 €

L'Ordonnateur,

SM LOZERE NUMERIQUE**Demande de réimputation comptable****Opérations d'ordre non-budgétaires de l'exercice 2023****Rectification sur compte de bilan – Subventions d'équipement versées**

Objet	Compte	N° inventaire	Débit	Crédit
Régularisation imputation erronée de subventions d'équipements versées au coordonnateur du groupement : Le SIEDA Subvention SIEDA 2018	2764	2018-1	1 906 605,00 €	
	2041513	2018-1		1 906 605,00 €
Régularisation imputation erronée de subventions d'équipements versées au coordonnateur du groupement : Le SIEDA Subvention SIEDA 2019	2764	2019-1	1 074 304,00 €	
	2041513	2019-1		1 074 304,00 €
Régularisation imputation erronée de subventions d'équipements versées au coordonnateur du groupement : Le SIEDA Subvention SIEDA 2020	2764	2020-1	6 266 190,00 €	
	2041513	2020-1		6 266 190,00 €
Régularisation imputation erronée de subventions d'équipements versées au coordonnateur du groupement : Le SIEDA Contribution SIEDA 2021	2764	2021-1	1 830 000,00 €	
	2041513	2021-1		1 830 000,00 €
Régularisation imputation erronée de subventions d'équipements versées au coordonnateur du groupement : Le SIEDA Subvention IPE SEM 2022	2764	2022-1	3 250 000,00 €	
	2041513	2022-1		3 250 000,00 €
Régularisation imputation erronée de subventions d'équipements versées au coordonnateur du groupement : Le SIEDA Subv raccordement 1trim 2023	2764	2023-1	150 000,00 €	
	2041513	90008269144011		150 000,00 €
Régularisation imputation erronée de subventions d'équipements versées au coordonnateur du groupement : Le SIEDA Subv raccordement T2 2023	2764	2023-2	150 000,00 €	
	2041513	90008369120011		150 000,00 €
Régularisation imputation erronée de subventions d'équipements versées au coordonnateur du groupement : Le SIEDA Subv IPE Semestre 1 2023	2764	2023-3	725 000,00 €	
	2041513	90008369140011		725 000,00 €
Total			15 352 099,00 €	15 352 099,00 €

L'Ordonnateur,

SM LOZERE NUMERIQUE

Mise à disposition de biens par le SM LOZERE NUMERIQUE à ALL THD

Opérations d'ordre non-budgétaires de l'exercice 2023

Délibération du ????

Objet	Compte	N° inventaire	Débit	Crédit
Mis à disposition au profit de ALL THD AMO DSP AMENAGT NUM THD	241	20140089	52 850,80 €	
	2087	20140089		52 850,80 €
Mis à disposition au profit de ALL THD Frais optique plan ITI commun	241	20150506	22 644,00 €	
	2087	20150506		22 644,00 €
Mis à disposition au profit de ALL THD MO Travaux relatifs schema DI	241	20160125	175 907,35 €	
	2087	20160125		175 907,35 €
Mis à disposition au profit de ALL THD Conseil DSP Réseau	241	20160236	4 080,00 €	
	2087	20160236		4 080,00 €
Mis à disposition au profit de ALL THD MO Travaux relatifs schema DI	241	2016125	108 158,40 €	
	2087	2016125		108 158,40 €
Mis à disposition au profit de ALL THD Fact 160714 FTTHD Lozere	241	20170032	9 120,00 €	
	2087	20170032		9 120,00 €
Total			372 760,55 €	372 760,55 €

L'Ordonnateur,

Service de Gestion Comptable de Mende

SM LOZERE NUMERIQUE

**Mise à disposition de biens par le SM LOZERE NUMERIQUE
à ALL THD**

Opérations d'ordre non-budgétaires de l'exercice 2023

Délibération du ????

Objet	Compte	N° inventaire	Débit	Crédit
Mis à disposition au profit de ALL THD MOE Fibre Optique	241	20130365	420 987,73 €	
	217533	20130365		420 987,73 €
Mis à disposition au profit de ALL THD AMO Mise en place Fibre Optique	241	20150142	188 216,22 €	
	217533	20150142		188 216,22 €
Mis à disposition au profit de ALL THD MO Travaux relatifs schéma DI	241	20160125	401290,36	
	217533	20160125		401 290,36 €
Mis à disposition au profit de ALL THD AMO Mise en place Fibre Optique	241	20180414	314 005,44 €	
	217533	20180414		314 005,44 €
Mis à disposition au profit de ALL THD FAC69118795 FTHD LOZERE	241	20190786-3	2 085,60 €	
	217533	20190786-3		2 085,60 €
Total			1 326 585,35 €	1 326 585,35 €

L'Ordonnateur,